

89^e

**Assemblée générale de la Société des Administrateurs
et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises**

**Vendredi 8 mai 2015 à 18h00,
Dombresson, Salle de spectacles**

La présidente, Mme Corinne Guyot, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue et salue particulièrement la présence des personnes suivantes :

M. Armand Blaser	Président du Conseil communal et chef du dicastère développement territorial – mobilités – culture, de la Commune de Val-de-Ruz
M. Claude-Henri Schaller	Chef du dicastère Institutions – développement économique – personnel – finances, de la Commune de Val-de-Ruz
M. Pierre Leu	Chef du Service des Communes
M. Sandro Tamburini	Adjoint au Chef du Service des Communes
Mme Sylvie Gattolliat	Secrétaire du Service des Communes
M. Pierre de Marcellis	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
Mme Monique Riera	Membre du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
Mme Marie-Claire Zimmerli	Secrétaire de l'ACN

M. le Conseiller d'Etat Laurent Kurth, Chef du département des finances et de la santé et M. Yann Decnaeck, président de l'ACN, sont excusés.

Mme Guyot remercie les autorités communales de Val-de-Ruz de leur accueil, ainsi que les collègues Mmes Maria Vivone Beausire et Sarah Staub pour leur contribution active à l'organisation de l'assemblée et du repas.

M. Armand Blaser délivre le message de bienvenue des autorités de Val-de-Ruz. Il reconnaît les valeurs de la société, en particulier celle de créer des liens entre ses membres. Les attentes de la population et des autorités sont de plus en plus exigeantes. Pour satisfaire ces attentes, les liens entre collègues sont précieux. Pour M. Blaser, toute société qui a, dans ses statuts, le but de créer entre ses membres une étroite solidarité mériterait une subvention de la part du Canton !

Il remercie également les membres de la société pour leur esprit constructif, compte tenu que les conditions de travail ont changé suite aux fusions. Une condition de spécialiste a remplacé celle de généraliste.

Il conseille aussi que la société informe l'ACN d'éventuelles propositions, afin que celles-ci soient relayées auprès des autorités communales.



M. Blaser relève enfin que, grâce à leurs compétences, les collaborateurs tiennent les rênes des communes aux côtés des autorités.

1. Appel

Le contrôle de la liste de présences fait apparaître :

- 43 membres présents,
- 54 membres excusés,
- 21 membres non excusés

2. Procès-verbal de la 88^e assemblée générale du 9 mai à Travers

Le PV n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

a) Rapport de la présidente

Cette année, outre la révision des statuts, le comité a repris les discussions avec l'ACN concernant une légitimité de la société, ce qui s'avère compliqué, mais pas impossible. La présidente invite les membres à interpellier le comité au cas où ils auraient des sujets qui mériteraient d'être discutés avec l'ACN et/ou les CDC.

La société reste un maillon important dans les échanges entre les professionnels des administrations communales, ceci malgré les fusions. Le comité va continuer de maintenir des contacts avec la SMF puisque les préoccupations des deux sociétés en matière de personnel sont les mêmes.

La SMF représentait jusqu'ici la SAFCN au Conseil d'administration de Prévoyance.ne, ce qui malheureusement, ne peut aujourd'hui plus être le cas. Des solutions sont donc cherchées pour que le personnel communal, au moins le personnel administratif, puisse avoir une représentation au sein de ce Conseil.

La présidente, relève également le changement radical qui va s'opérer dans la présentation des comptes communaux avec l'arrivée de MCH2 et Abacus. Beaucoup d'énergie sera nécessaire pour mener à bien ces changements. Elle remercie les personnes engagées dans les groupes de travail et impliquées dans le document de conversion du plan comptable MCH1 à MCH2 : Mme Sarah Chapatte du Cerneux-Péquignot, M. Claude Limat de Bevaix et M. Marc Chauvy de Saint-Blaise, membres de la société. Elle remercie également M. Sandro Tamburini qui a pris le pilotage du projet et est toujours disponible pour aider les communes.

Enfin, Mme Guyot remercie de leur engagement le comité et les membres qui font partie de groupes de travail ou autres associations.

b) Rapport de la caissière

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué par Mme Anne-Lise Monard, caissière.

c) Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par M. Clovis Fahrni de Milvignes et M. Patrice Godat de Val-de-Ruz. M. Godat donne lecture du rapport. Les vérificateurs et la caissière sont remerciés de leur travail.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

Les différents rapports n'appelant aucune remarque, décharge est donnée au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

5. Modification des Statuts

M. Christian Musy, vice-président, présente le projet de révision des statuts.

Les statuts sont passés en revue, article par article.

Article 3 : demande d'amendement de M. Thierry Daenzer, qui est excusé, mais a transmis une proposition par courriel :

- maintenir la formulation de l'al. d) : « de veiller aux intérêts communs des membres et de leurs familles »
- ajouter un al. e) : « d'inciter ses membres à la formation continue »

Les explications de M. Daenzer relatives à sa proposition d'amendement sont les suivantes :

« Si je comprends la volonté du comité d'adapter nos structures et d'orienter désormais essentiellement les buts de notre société vers de la formation, je pense néanmoins que le fondement et la raison d'être initiale de la SAFCN, également voulus par nos prédécesseurs, sont la sauvegarde des intérêts de notre profession, de ses membres et de leurs familles.

Je comprends par là, que la SAFCN doit se sentir concernée et défendre les intérêts de ses membres, s'il y a atteinte à la profession des fonctionnaires qui la composent (c'est prévu à l'art. 3, al. a)), mais aussi s'il y a atteinte à leur vie de famille (ce qui est actuellement prévu à l'art. 3, al. d)) suite à des décisions prises au niveau professionnel, telles qu'une revalorisation à la baisse des fonctions, d'une réduction salariale globale, ou de la dégradation de la couverture sociale de la profession.

D'un point de vue général, la formation continue pourrait très bien être assurée par d'autres institutions (telles que l'IDHEAP, etc.), mais la modification de l'article 3 alinéa d) actuel supprime l'essence même de la SAFCN. Celle-ci a pour vocation de mettre en contact, voire en réseau, des fonctionnaires qui exercent la même activité, à un niveau ou à un autre, et de défendre les intérêts de ceux-ci en tant que membres de sa société. »

L'amendement présenté est mis au vote et accepté à l'unanimité.

Les articles suivants n'appelant pas de modifications ou de commentaires, les statuts sont mis au vote dans leur ensemble et acceptés à l'unanimité.

6. Mutations/admissions

Admissions

Mme Challandes Isalyne, La Tène ; M. Martinelli Patrick, Le Locle ; M. Perrudet Marc-Olivier, Milvignes ; Mme Vivone Beausire Maria, Val-de-Ruz.

A ces nouveaux membres, la présidente rappelle que le tutoiement est d'usage dans la société.

Démissions

M. Apollonov Maxime, La Tène ; Mme Anne-Marie Buchs, membre honoraire non active ; Mme Genet Nathalie, Val-de-Ruz ; Mme Godat Florence, Neuchâtel ; M. Jobin Eric, Val-de-Ruz ; Mme Terretaz Nadine, Val-de-Ruz ; M. Varrin Sébastien, La Chaux-de-Fonds ; Mme Vaucher Marie-France, Val-de-Travers.

Décès

La société enregistre le décès de deux anciens collègues, M. Gindraux Pierre et M. Huguenin Fernand, tous deux membres honoraires non actifs. Quelques instants de silence sont respectés en leur mémoire.

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la société se présente comme suit :

118 membres, dont :

85 membres actifs

9 membres honoraires actifs

21 membres honoraires non actifs

3 membres libres

7. Elections statutaires

- a) Election d'un représentant du district du Val-de-Ruz, en remplacement de Mme Fabienne Dubois démissionnaire : comme annoncé l'année dernière, sur proposition de la commune de Val-de-Ruz, Mme Maria Vivone Beausire a rejoint le comité. Sa candidature est acceptée officiellement par acclamations.
- b) Election d'un représentant du district de La Chaux-de-Fonds en remplacement de M. Christian Musy, démissionnaire. Ce dernier est remercié pour son dévouement au sein du comité durant 7 ans. L'adoption des nouveaux statuts n'impose néanmoins plus un représentant du district de la Chaux-de-Fonds spécifiquement. Mais jusqu'ici, les démarches entreprises au sein du district ont été infructueuses. Tout membre intéressé à rejoindre le comité est invité à contacter la présidente.
- c) Réélection de la présidente et du comité, selon les nouveaux statuts : le comité est réélu par acclamations.
- d) Nomination de quatre membres honoraires (25 ans de sociétariat) : Mme Gisèle Bonjour et MM. Jean-Pierre Angehrn, Stéphane Bianchini et Pierre-Alain Mollard.

8. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

FR2C – Formation Romande du personnel administratif communal

M. Patrice Godat, représentant au sein de la Commission romande pour la formation du personnel administratif communal, présente un état des lieux :

Le cycle 2013-2014 s'est terminé le 6 février dernier avec la cérémonie de remise des diplômes. Aucun candidat neuchâtelois n'était diplômé à cette occasion. Néanmoins, le Conseiller d'Etat Laurent Kurth était présent de même que Pierre Leu, chef du service des communes. Pour M. Godat, cette présence prouve la qualité de la formation et confirme ainsi sa pertinence et sa raison d'être. Au sujet de l'examen professionnel fédéral de « Spécialiste en administration publique », tout avance conformément au planning établi.

Le cycle de formation 2015-2016 vient de débuter. Et si les modules 1 « Connaissances pratiques et ressources humaines », 2 « La Commune et ses relations avec les tiers » et 4 « Ressources de la Commune » ont subi très peu de changements, et s'il y en avait, de peu d'importance, le module 3, intitulé « Différents domaines administratifs », va vivre une grande nouveauté en 2016. En effet, les candidats ont désormais le choix entre deux options, soit le module 3A ou le module 3B. Le module 3A traitera principalement des domaines suivants : constructions, aménagement du territoire et équipements, déchets. Alors que la réussite du module 3B permettra d'obtenir le certificat de spécialiste en contrôle des habitants.

M. Godat rappelle que la formation ne s'adresse pas exclusivement aux cadres communaux, mais à l'ensemble du personnel administratif et qu'il n'est pas obligatoire de suivre le cursus complet, soit 4 modules sur 2 ans, mais qu'il est parfaitement possible de n'en suivre qu'un, deux ou trois. Vu les nombreux projets de fusion en cours, cette option devrait intéresser les employés qui cherchent à se spécialiser dans un domaine précis. Pour 2015-2016, une classe a pu être ouverte dans le canton, plus précisément à l'Espace Perrier à Marin.

IDHEAP

Rapport de M. Claude Gabus.

Maintenant que le processus d'intégration de l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique dans la structure de l'Université de Lausanne est terminé, les réunions du groupe d'accompagnement de la chaire de politique locale se sont un peu espacées durant l'année qui se termine. Pour rappel, ce groupe est composé d'un représentant des associations des communes, d'un représentant des services des communes et d'un représentant des associations telles que la nôtre de chaque canton romand.

Toutes ces personnes échangent leurs idées et propositions avec Mme Katia Horber-Papazian, professeure responsable de la dite chaire dans le but d'organiser d'une part une rencontre annuelle ouverte à toutes les personnes intéressées et d'autre part, le traditionnel cours de politique local plus particulièrement destiné aux responsables politiques et administratifs des communes.

Cette année, le thème de la rencontre annuelle était intitulé « Qualité de vie et santé, quel rôle pour les communes ? ».

ORF-NE

Etat des lieux par Mme Corinne Guyot :

Après avoir fêté ses 10 ans, l'ORF-NE continue de bien se porter. Des changements sont intervenus par rapport à la structure des stagiaires MPC selon la nouvelle législation et apparemment tout se passe bien. Néanmoins, l'association rencontre un problème au niveau de la location de salles. Des salles sont recherchées selon les critères suivants :

- Place: 16 personnes / tables et chaises doivent pouvoir être déplacées, afin de les disposer en U.
- Supports: Beamer et écran; flipchart; tableau blanc ou noir
- Supports qui seraient un plus: un ordinateur; un accès à internet; un panneau d'affichage permettant de punaiser (comme au CPMB)
- Localisation géographique: à environ 5 minutes à pied d'un endroit pour manger à midi lorsque les cours interentreprises se déroulent sur la journée.

L'assemblée générale de l'ORF-NE aura lieu le jeudi 27 août 2015.

9. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2016 (District du Locle)

La commune du Locle, par l'intermédiaire de son Chancelier, se propose d'accueillir l'assemblée générale en 2016. Sous réserve d'un éventuel changement lié aux élections communales, la date du **vendredi 20 mai 2016** est arrêtée.

10. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et d'un suppléant)

MM. Clovis Fahrni et Christian Reber. Suppléant : M. Patrice Godat.

11. Divers

Mme Guyot rappelle que le livre pour les jeunes « Vivre ses finances, c'est vivre sa vie » est toujours disponible pour les communes qui souhaiteraient en faire cadeau à leurs jeunes lors des promotions civiques.

La SAFCN envisage un rapprochement avec la SMF, lesquelles ont, finalement, un peu le même but, qui est de défendre les intérêts des employés communaux et cantonaux. Suite à l'ébauche de discussion avec l'ACN, il est notamment en effet ressorti qu'il serait bien que la société soit représentée au sein de Prévoyance.ne. Dans cette optique, la présidente propose la création d'un groupe de travail, qui pourrait venir étoffer le comité et prendre part à des discussions avec le comité de la SMF. M. Patrice Godat se propose pour faire partie de ce groupe de travail.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe la parole à M. Pierre Leu, pour le message des autorités cantonales.

M. Leu exprime, à titre personnel et au nom du gouvernement, ses remerciements pour le lien représenté par les collaborateurs entre le citoyen et l'autorité. Il relève ce rôle important et également le rôle essentiel du « vivre ensemble ». Les collaborateurs sont des acteurs du lien social. Il exprime aussi sa reconnaissance aux collaborateurs qui sont les vecteurs du changement : MCH2, réforme des GSR, facture sociale, réforme de la loi sur la police, de la loi sur la police du commerce, modifications réglementaires, etc. C'est en effet sur les collaborateurs que repose la tâche d'apporter les modifications nécessaires à la réglementation, afin que celle-ci soit à jour.

Des changements ont également accompagné l'environnement global, car on a passé à un autre monde : la mobilité s'est développée, la femme travaille... on n'exerce plus son métier comme avant. L'échelon communal n'a donc plus les mêmes frontières qu'auparavant. Aujourd'hui, les liens ne sont plus localisés à un endroit, mais sont multiples. L'environnement communal a vu ses frontières éclatées depuis le 19^e siècle.

Le gouvernement a une ambition pour les communes : que leur nombre en soit réduit. Pour cela, il voit les regroupements suivants : un sur le Littoral ouest, un autre pour l'Entre-deux-lacs et autour de la Ville de NE et un troisième dans les montagnes.

D'autre part, la loi sur les communes de 1964 est complètement obsolète. L'Etat envisage donc de la réformer. Des travaux vont ainsi être engagés avec les communes pour une révision totale. L'Etat paternaliste de 1964 cédera alors sa place à un état plus incitatif. A l'avenir, l'Etat ne contrôlera plus les lois ou les comptes des communes. Il sera toujours là pour un rôle de surveillance, mais laissera plus d'autonomie aux communes.

La présidente remercie M. Leu de son intervention et les membres de l'assemblée de leur attention. Elle invite chacune et chacun à l'apéritif offert par la commune de Val-de-Ruz.

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire,
Esther Wagnières

Colombier, le 26 mai 2015